

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF REACTION AU FEU DES MATERIAUX D'ISOLATION THERMIQUE

POLYSTYRENES EXPANSIBLES IGNIFUGES
POLYSTYRENES EXPANSES MOULES
MOUSSE RIGIDE DE POLYURETHANNE
MOUSSE THERMOPLASTIQUE ELASTOMERE

PARTIE 5

INTERVENANTS

SOMMAIRE

- 5.1. Organisme mandaté
- 5.2. Organismes d'audits
- 5.3. Organismes d'essais
- 5.4. Comité de Marque

5.1. ORGANISME MANDATE

AFNOR CERTIFICATION confie la gestion sectorielle de l'application de la Marque au LNE (Service Certification et Conformité Technique).

Le LNE ainsi mandaté est responsable vis-à-vis de AFNOR CERTIFICATION de toutes les opérations de gestion qui lui sont confiées, conformément à l'article 7.1 des Règles générales de la Marque NF.

Tous les intervenants dans le processus de la marque NF sont tenus, conformément à l'article 9 des règles générales de la marque NF au secret professionnel. Le cas échéant, sur demande des fabricants, une convention peut être signée entre le LNE et le fabricant.

5.2. ORGANISME D'AUDITS

Le LNE confie les audits aux organismes suivants :

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS (LNE)

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15
Tel. 01 40 43 37 00

Le titulaire ou le demandeur doit faciliter aux agents chargés des audits et des inspections les opérations qui leur incombent dans le cadre de leur mission.

5.3. ORGANISMES D'ESSAIS

Le LNE confie les essais aux laboratoires indépendants désignés ci-après :

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS

Centre Matériaux - Energie - Environnement (CEMATE)
Division Comportement au Feu
5, avenue Enrico Fermi
78197 TRAPPES cedex
Tél. 01. 30 69 10 00

et au **CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT**

Service Sécurité Feu
84, avenue Jean Jaurès
BP. 02 - Champs sur Marne
77421 MARNE LA VALLEE CEDEX 02
Tél. 01. 64 68 82 81

Les laboratoires d'essais indépendants sont choisis en tenant compte de l'accord AFNOR CERTIFICATION-COFRAC sur le choix des laboratoires d'essais de la Marque NF.

5.4. COMITE DE MARQUE

5.4.1. CONSTITUTION DU COMITE

Il est constitué un comité de marque dont les attributions sont définies à l'article 7.3.2. des règles générales de la marque NF est nommé par AFNOR CERTIFICATION, chaque membre en étant informé par le LNE.

Le mandat des membres est de 2ans ; il est renouvelable par tacite reconduction.

Le président du comité de marque est nommé dans les mêmes conditions, après consultation du comité de marque. La règle est l'alternance entre les collèges. Toutefois, le mandat d'un président peut être prorogé de une ou plusieurs années, si aucune candidature représentant un autre collège ne se dégage.

L'exercice des fonctions de membre du Comité de marque est strictement personnel. Toutefois, en cas d'absence, un suppléant est désigné et nommé dans les mêmes conditions que les titulaires.

Le LNE rédige le compte rendu des observations et propositions formulées en réunion de comité. Ce compte rendu est adressé à tous les membres du Comité de Marque.

5.4.2. COMPOSITION DU COMITE

1 Président (à désigner par les membres du Comité)

2 Vice-Présidents :

1 représentant d'AFNOR CERTIFICATION

1 représentant de l'organisme mandaté : LNE - Service Certification & Conformité Technique

Fabricants

4 Représentants des producteurs de polystyrènes expansibles ignifugés titulaires de la marque

1 Représentant des fabricants de mousse de polyuréthane

1 Représentant du Syndicat National des Plastiques Alvéolaires (S.N.P.A.)

Utilisateurs

- 1 Représentant du CLOPSI (Comité de liaison des Organismes de Prévention pour la Sécurité Incendie)
- 1 Représentant du GITEC (Groupe d'Information et de Promotion d'Isolation Thermique extérieure sous enduits minces).
- 1 Représentant des Fabricants de Panneaux de Particules
- 1 Représentant des Sociétés d'Assurances Dommage
- 1 Représentant des grossistes
- 1 Représentant du Ministère chargé de l'Industrie - Direction des Industries Chimiques, Textiles

Organismes, Laboratoires et Administrations

- 1 Représentant d'AFNOR NORMALISATION
- 1 Représentant du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- 1 Représentant du Laboratoire National d'Essais
- 1 Représentant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris
- 1 Représentant du Bureau de Normalisation des Techniques du Bâtiment (BNTP)
- 1 Représentant du Ministère chargé de l'Economie - Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes
- 1 Représentant du Syndicat national des Produits Isolants

5.4.3. BUREAU

Pour des raisons d'efficacité, le Comité de Marque peut déléguer ses attributions à un bureau, dont les membres sont désignés nominativement et choisis obligatoirement parmi ceux du Comité de Marque.

Le bureau est composé du président du Comité de Marque, d'un représentant des fabricants, d'un représentant des utilisateurs, du représentant du LNE, du représentant des laboratoires et du représentant des auditeurs qualifiés.

Le bureau se réunit en fonction des nécessités.

Au cours des réunions du Comité de Marque, il est rendu compte des travaux effectués par le Bureau.

5.4.4. SOUS COMITE OU GROUPE DE TRAVAIL

Pour la conduite de certains travaux ponctuels, d'ordre technique ne nécessitant pas la convocation de l'ensemble des membres du Comité de Marque, il peut être créer un sous-comité ou un groupe de travail dont les membres sont désignés nominativement et choisis parmi ceux du Comité de Marque.

Dans le cas d'un groupe de travail, il peut être fait appel à des professionnels ou personnalités extérieures.

Les missions de ce sous-comité ou de ce groupe de travail sont précisées par le Comité de Marque ; ses attributions seront généralement limitées à l'élaboration de projets, de propositions ou à la fourniture de compléments d'information sur un sujet donné pour le compte du Comité de Marque.